



REFORME DES COLLECTIVITES

DATES À RETENIR

Mardi 22 février :

Ciné seniors au Stella à Janzé
3,70€ la séance Film : Rien à déclarer

Dimanche 27 février :

Concours de belote organisé par l'école.

Jeudi 3 mars :

De 16 h à 17 h à la salle municipale, information sur un séjour de vacances, pour les seniors, en septembre.

Samedi 26 mars :

Soirée annuelle de l'étoile sportive

Samedi 9 avril :

Repas de printemps du club de l'Amitié

Jeudi 14 avril :

Repas aînés/enfants

Lundi 25 avril :

Chasse à l'œuf organisé par le comité des fêtes

Dimanche 1 er mai :

Tournoi de football des jeunes et seniors de l'étoile sportive

Mercredi 4 mai :

Collecte de sang à Janzé

Samedi 7 mai :

Classes 1 à Coësmes à partir de 18 h

Samedi 28 mai :

Assemblée générale de l'étoile sportive

Jeudi 2 juin :

Concours de palets organisé par la saint- Hubert

Samedi 18 juin et dimanche

19 juin :

Brie en fête et pique nique annuel des Briens au plan d'eau

Vous avez certainement pu voir dans la presse que le débat est engagé au sein du Pays de Vitré en ce qui concerne la réforme des collectivités.

Bien que la Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées (CCPRF) à laquelle nous appartenons ne soit pas en situation de discontinuité territoriale, les situations incompatibles avec la loi de nos voisins du Pays Guerchais (CCPG) et du Pays de Châteaugiron (CCPC) risquent de nous impacter.

La CCPC (Châteaugiron) pourrait trouver sa continuité et augmenter sa taille en annexant Piré Sur Seiche et Amanlis qui ont été démarchés dans ce sens. Pour la CCPG (La Guerche) ce serait en annexant Rannée et Bais. La CCPRF serait ainsi amputée d'un quart de sa population avec des conséquences évidentes sur ses ressources et comme conséquence l'impossibilité de faire face au financement de la structure actuelle et de ses projets.

D'autres hypothèses existent :

- la fusion CCPRF-CCPG la plus raisonnable sans doute : validée à la quasi-unanimité par les maires de la CCPRF, refusée par le Pays Guerchais.
- la fusion CCPG-Vitré Communauté : acceptée par le CCPG, refusée par Vitré Communauté ;
- la fusion CCPRF, CCPG, Vitré Communauté qui donnerait un ensemble de plus de 60 communes dont la gouvernance serait compliquée et où les petites communes auraient peu de poids, refusée à l'unanimité des maires de la CCPRF et qui semble refusée également par Vitré Communauté.
- la fusion CCPRF, CCPG, Vitré Communauté, CCPC qui présente encore plus d'inconvénients en termes de gouvernance.

A ce jour, on peut considérer que la situation est relativement « bloquée » entre les différents protagonistes. Si cela perdure, le préfet décidera seul ou avec l'accord de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) de l'avenir de notre secteur...

Devant cette situation, avec le Conseil Municipal, nous avons commencé à travailler sur les différentes opportunités, sur les compétences et la gouvernance des différentes structures qui pourraient émerger, en n'oubliant pas que nous sommes également voisins de Rennes-Métropole et que suivant la solution retenue sur le Pays de Vitré, c'est une hypothèse qu'il faudra aussi étudier.

Alors que notre Communauté de Communes avait enfin trouvé un rythme avec des projets (Plan Local de l'Habitat, projet culturel, piscine, projets petite enfance...) il est vraiment dommageable de voir que tout pourrait être remis en cause. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des développements de ce dossier fondamental pour l'avenir de notre commune.

Bernard JAMET

Le Brie Info N°2 2011 paraîtra courant mai, n'hésitez pas à nous envoyer vos articles avant le 2 mai 2011 au secrétariat par mail : mairiebrie@wanadoo.fr



CMJ

Le premier mandat du conseil municipal des jeunes étant arrivé à son terme au bout de 2 ans, des élections ont été organisées le 26 janvier 2011. Les jeunes de la commune âgés de 10 à 18 ans ont été informés soit par courrier ou par le bulletin municipal pour venir élire le nouveau conseil municipal des jeunes.

Onze d'entre eux ont fait acte de candidature en faisant part de leurs motivations, telles que :

- apporter des idées pour améliorer la commune,
- s'investir dans la vie de la commune,
- poursuivre les projets retenus...

Les élections se sont déroulées de 14 h à 18 h suivi immédiatement du dépouillement.

L'affluence des électeurs n'était pas au rendez-vous, mais les onze jeunes ont été élus. Il s'agit de : Estelle Bouvier, Anaïs Couroussé, Elodie Feutry, Romain Fourdeux, Clara Gautier, Clémence Gautier, Swann Gautier, Pauline Goron, Gabriel Oliver, Coralie Peltier et Marine Pommier.

Notre première réunion de travail aura lieu le samedi 19 février 2011 de 10 h 30 à 12 h à la mairie.



EGLISE PAROISSIALE

Depuis 2005, des témoins avaient été placés sur les murs intérieur et extérieur afin de suivre l'évolution des fissures. A l'automne 2010, nous avons constaté l'évolution de celles-ci. L'architecte, Mme Géraldine Lesage, est intervenu début janvier avec l'entreprise Quelin afin de constater les évolutions des fissures. Dans son compte rendu, elle demande une mise en sécurité du site.

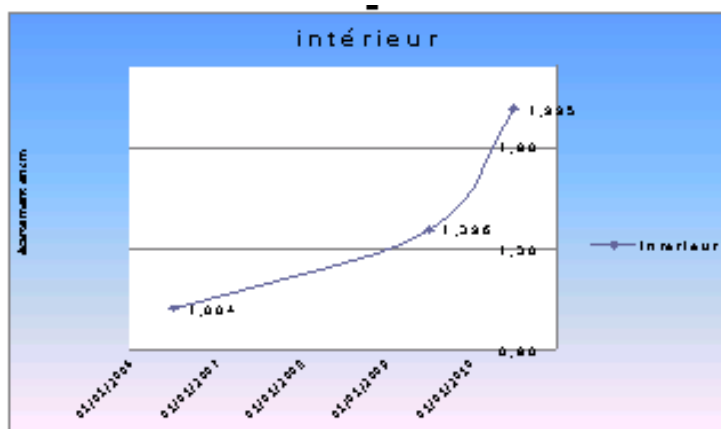
Voici le compte-rendu de l'entreprise Quelin :

Comme vu sur les relevés et les graphiques ci-dessous, les fissures du pignon sud continuent de s'ouvrir, environ 1 cm depuis 2006. Après observation nous constatons que le problème vient de la façade ouest du transept sud. Sur cette façade, nous constatons un renflement important dû à une maçonnerie désorganisée et sans doute évidée. Ce renflement et ce problème de maçonnerie se retrouve sur le pignon sud du transept sud en partie haute, l'accumulation des deux provoque un arrachement au niveau de la chaîne d'angle.

La première urgence serait de stopper le gonflement du mur ouest du transept sud par étaieage et de bâcher cette façade afin de stopper les entrées d'humidité qui provoquent le lavage des maçonneries. La terre intérieure au mur se défait et gonfle, les pierres commencent à sortir du mur et sont prêtes à tomber.

	EXTERIEUR		
Date	01/05/2006	01/12/2009	01/12/2010
relevé (cm)	1,004	1,407	1,996

	INTERIEUR		
Date	01/05/2006	01/12/2009	01/12/2010
relevé (cm)	1,004	1,396	1,995



Comme vous avez pu lire ci-dessus, vu la progression rapide de la détérioration de la chapelle Sud, j'ai le devoir et l'obligation d'assurer la sécurité des personnes à l'intérieur et à l'extérieur de l'église, et je dois également assurer l'intégrité du Bâtiment.

Pour ce faire, dans un premier temps

- la chapelle sud a été rendue inaccessible,
- les piétons ne pourront pas s'approcher de l'extérieur de cette même chapelle,
- une consolidation provisoire sera proposée au conseil municipal ;

Puis nous rechercherons en urgence les financements qui pourraient nous permettre de démarrer les coûteux travaux de réparation de l'église sans pour autant compromettre notre projet de salle multifonctions.

Sans une aide de divers partenaires potentiels, nous devons nous contenter d'une consolidation provisoire, avec fermeture partielle de l'église.

Bernard JAMET

ALLO PARLONS D'ENFANTS

Ensemble sur le chemin de l'éducation

Un service d'écoute, d'information et d'orientation sur les questions de l'enfance, de l'éducation et de la famille.

A destination des familles et des professionnels de l'enfance.

Un service créé par l'association « des Amis les Rochers » pour :

- soutenir les adultes afin de mieux aider les enfants face aux difficultés éducatives exprimées ;
- pour trouver un accompagnement adéquat.

L'Association « Des Amis les Rochers » accompagne depuis 50 ans des enfants et des jeunes en difficultés relationnelles, sociales et familiales et favorise leur réintégration sociale par le biais de structures spécialisées. Elle apporte également son soutien aux familles et aux professionnels qui entourent ces **enfants au quotidien**.

UN SERVICE D'ECOUTE TELEPHONIQUE ANONYME ET GRATUIT

Un outil de prévention simple et accessible à tous.

Allo Parlons d'Enfants, propose d'écouter, de soutenir, d'informer et d'orienter les familles et professionnels de l'enfance rencontrant des inquiétudes ou une situation conflictuelle vis à vis d'un jeune.

Soutenir les adultes pour mieux aider les enfants

Un des moyens d'aider au mieux l'enfant est de soutenir les adultes qui l'entourent.

Allo Parlons d'Enfant peut ainsi permettre de prévenir des situations de crise éventuelles.

*Un service simple et accessible au
02 99 55 22 22*

Allo Parlons d'Enfants est ouvert les :

- lundis, mardis, jeudis et
Vendredis de **12h à 20h**
- mercredis de **10h à 20h**
- samedis de **10h à 14h**



ASSURE PAR DES SPECIALISTES DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Une équipe pluridisciplinaire

L'équipe à votre écoute est formée pour offrir une qualité de conseil optimale, adaptée aux besoins de chaque situation et de chaque individu. Afin de répondre au mieux à l'ensemble des attentes, des psychologues, animateurs, assistants sociaux, et d'autres professionnels de l'enfance vous accueillent au téléphone.

Ecoute, information, orientation

Afin d'offrir un service pertinent et complémentaire aux structures d'aides déjà existantes, **Allo Parlons d'Enfants** a pour vocation d'intervenir de façon préventive.

En vous proposant une écoute attentive et bienveillante, il vous permet d'exprimer une inquiétude, d'évoquer une difficulté, d'être accompagnés dans le choix de l'attitude à adopter, et, éventuellement d'être orientés vers les structures de proximité adaptées à vos besoins.

Pour en savoir plus : www.parlonsdenfants.fr

CLSH

Le Centre de loisirs et l'espace jeunes de BRIE seront ouverts du 4 au 29 juillet 2011.

Une réunion d'informations est organisée le samedi 19 février à 10h à la salle communale de BRIE. Pour cette ouverture, le centre de loisirs recrute son équipe d'animation. Lettre de motivation + CV à faire parvenir au clshbrie@voila.fr ou à la mairie de BRIE - 22 rue de Bretagne - 35150 BRIE à l'attention du Centre de loisirs.

Merci, à bientôt
Florence Le Texier



CINE SENIORS

Le Stella à Janzé propose, un mardi par mois, à 14h une séance « spéciale seniors » pour un coût de 3,70€.

La prochaine séance aura lieu le mardi 22 février. Le film présenté est « Rien à déclarer ».

CLASSES 1

Le samedi 7 mai 2011 se dérouleront les classes 1. Le programme est le suivant :

- 18 h : Dépôt de gerbe aux monuments aux morts
- 18 h 30 : Photo au plan d'eau
- 19 h : Repas au restaurant l'Angéus à Coësmes puis bal.

Inscription auprès de :

Caroline Brulé 02 99 47 17 34

Maurice Cannieux 02 99 47 21 68

Claude Gasnier 02 99 47 11 83

Jean-Yves Guéné 06 08 06 65 78

Réservez déjà votre soirée.

Inscrivez-vous avant le 25 avril.

INFOS UTILES

MAISON DU DEVELOPPEMENT (MDD): communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées »16, rue Louis Pasteur 35240 Retiers, ouvert du mardi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Rappel des services présents à la MDD :

- Point Accueil Emploi (PAE) : tout public, ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h sans rendez-vous, fermé 1 vendredi sur 2. Mise en place d'ateliers sur les techniques de recherche d'emploi.
- La mission Locale pour les jeunes entre 16 et 25 ans sur rendez-vous, tel 02.99.43.68.98 : aide sur l'emploi, le logement, la santé...
- La Boutique de Gestion 35, permanence 1 mardi sur 2 sur rendez-vous, tel 02.99.86.07.47 : aide à la reprise et création d'activité
- Office des Sports du Pays de la Roche aux Fées, tel 02.99.43.42.60, e-mail : contact@osprf.asso.fr , site Internet www.osprf.asso.fr secrétariat ouvert les mercredis et vendredis matin
- Le Pact'Arim, permanence le 2eme mardi de chaque mois de 9h à 12h sans rendez-vous, renseignement concernant le logement.
- Permanence juridique :
 - de l'Avocat : 1 fois par mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
 - du Notaire : 1 fois par mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
 - de l'huissier : 1 fois tous les 2 mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87

◆ Architecte conseil : renseignement au 02 99 43 64 87

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter la MDD au 02.99.43.64.87

- ◆ PIJ (point information jeunesse) de Janzé : 5, avenue du General de Gaule renseignement au 02 99 47 46 83, Mail [piijssel@hotmaill.fr](mailto:pijssel@hotmaill.fr)

MAISON MEDICALE DE RETIERS : 12 rue Pasteur (juste après la poste au centre de l'agglomération)

- **APPELER LE 02 99 43 44 45** La nuit en semaine de 20h à minuit
Le samedi de 12h à minuit
Le dimanche de 8h à minuit

Une secrétaire répond à votre appel et lui donne la suite qui s'impose.

Ne jamais se déplacer sans avoir téléphoné au préalable.

- **APPELER LE 15** La nuit en semaine de minuit à 8h
La nuit le samedi et le dimanche de minuit à 8h



PREVENTION DU SUICIDE association vie espoir 2000 écoute téléphonique de 18H00 à 23H30 tel: 0 800 07 11 97

DESTRUCTION DES NIDS DE GUEPES, DE FRELONS :

- FARAGO Ille-et-Vilaine Appelez le **02.23.48.25.00**
- Entreprise BREMONT, La Haute Bérue, 35 340 LIFFRÉ Appelez le **06.63.30.16.64** ou le **02.23.25.59.94**
www.bremontrene.com
- DPS Dol de Bretagne appel gratuit **0 800 10 10 26**

Horaires Mairie Mairie 22 rue de Bretagne Tel 02 99 47 02 85 Fax 02 99 47 12 57 mairiebrie@wanadoo.fr Ouverture au public : Lundi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12 h Vendredi de 14h à 17h	BIBLIOTHEQUE 2 bis rue du Stade Tel 02 99 47 23 42 Ouverture au public : Mercredi, Jeudi : 10h à 12h Samedi de 14h à 15h Dimanche de 10h à 11h	DECHETTERIE DE JANZE Rue Louis Blériot 02.99.47.07.52 Lundi 10h00-12h00 / 14h00-18h00 Mercredi 10h00-12h00 / 14h00-18h00 Vendredi 14h00-18h00 Samedi 09h30-12h30 / 14h00 – 18h00
--	---	---

Rédaction : Commission Communication et Secrétariat de mairie

CLUB DE L'AMITIE

Le jeudi 20 janvier, les adhérents du club se sont réunis pour partager la galette des rois et faire leur assemblée générale annuelle. A cette occasion, un nouveau bureau a été élu.

Président : André Berthelot

Vice-président : André Micault

Secrétaire : Marie Thérèse Bouchard

Trésorière : Pascale Hillion

Membres : Hélène Legay, Pierre Lunel, Thérèse Ménard, Denise Richard, Eliane Bizeul.

Le club a eu le plaisir d'offrir un bouquet de fleurs à Cécile Guéné qui a assuré avec rigueur et efficacité la fonction de trésorière pendant 11 ans.

RENOVATION FACADE

Des aides techniques et financières à la rénovation des façades en centre bourg.

Vous êtes propriétaire d'une maison d'habitation antérieure à 1948 située en centre bourg et vous souhaitez rénover les joints ou les enduits de façade, la Communauté de communes du Pays de la Roche aux Fées peut vous apporter une aide.

Renseignements au :

02 99 43 64 87

Ou à la mairie de Brie au

02 99 47 02 85

PSC1

PSC1. Formation aux 1ers secours.

La commune va acheter un défibrillateur. Afin de familiariser le plus grand nombre à l'utilisation de cet appareil et aux gestes qui sauvent, le CCAS projette de mettre en place une session de formation aux 1ers secours destinée à tous.

Si vous êtes intéressé, faites-vous connaître au secrétariat de mairie.

ACTIVITE DES AINES AVEC LES ENFANTS

Repas

Le prochain repas des aînés avec les enfants aura lieu le jeudi 14 avril à midi à la salle communale. Il est ouvert à tous pour un coût de 4€. Ces repas ont pour but de tisser des liens entre les aînés de la commune et les enfants qui déjeunent à la cantine, ils permettent aussi aux personnes qui seraient isolées de se retrouver pour discuter et vivre un moment convivial.

Ces repas sont organisés par l'école du Sacré Cœur, le club de l'Amitié et le CCAS.

Pour plus d'informations, contacter le secrétariat de mairie.

Atelier

Comme l'an passé, il est prévu d'organiser, au printemps, un après midi atelier avec les enfants à l'école. Cette année, l'objectif sera de fabriquer des épouvantails. Place à la création et à l'imagination !

Les personnes qui veulent s'impliquer dans ce projet peuvent appeler au 02 99 47 23 33.

SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE

Qu'est-ce que le transport à la demande ?

Un taxi pour aller faire des courses, aller à l'école de musique, aller au marché, rendre visite à des amis, aller au cinéma...

Qui peut en bénéficier ?

L'ensemble des habitants de la communauté de commune de la Roche aux Fées moyennant une adhésion annuelle.

A partir d'où ?

On peut être pris en charge à son domicile ou à des points d'arrêt fixes dans chaque commune.

Pour aller où ?

Les adhérents de ce service peuvent être pris en charge et déposés sur le territoire des communes de la communauté Au Pays de la Roche aux Fées et de la communauté de communes du Pays Guerçais.

Quand ?

Le service fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 12h et de 14h à 19h, le mercredi de 7h à 19h et le samedi de 7h à 12h. Le service ne fonctionne pas les jours fériés.

A quel tarif ?

Le coût est de 2€ par usager et par trajet simple. Ce tarif s'applique sur l'ensemble du périmètre quelque soit le point de montée et le point de destination et quelque soit la distance parcourue.

Comment s'inscrire ?

Passer au secrétariat de la mairie pour faire une carte. Pour réserver un transport appeler le 02 99 43 64 87 au plus tard la veille avant 11h30.

Renseignements : mairie de Brie 02 99 47 02 85

AU CONSEIL

Compte-rendu de la réunion du **24 janvier 2011** :

▪ **1/ Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps plein – Modification du tableau des effectifs**

Recrutement de Mlle JEGOU Florence au service administratif à la suite de son contrat CAE.

▪ **2/ Débat sur la réforme territoriale**

Présentation de la réforme et position de la Communauté de Communes au Pays de la Roche-aux-Fées : le bureau de la CCPRF se prononce pour un refus d'intégration dans Vitré-Communauté et accepterait si besoin (pour une continuité territoriale) une fusion avec le Pays Guerchais.

Le conseil Municipal a étudié l'incidence de positionnements différents pour la commune (CCPRF ou Rennes-Métropole) en matière de compétences transférées. Les incidences sur le plan financier seront étudiées lors d'un prochain Conseil Municipal.

▪ **3/ Débat d'orientations budgétaires**

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu en vue de l'élaboration du Budget de 2011.

Fonctionnement commune

- Travaux de Point à Temps Automatique : PATA
- Entretien locaux : commission bâtiments
- Archives
- Plan d'eau : gardiennage, location bungalow
- Culture : projets
- Marquage au sol

Investissement commune:

- Soccer
- Espace cinéraire
- Voies communales (ralentisseur cimetière, cheminements piétons au Raize, soccer)
- Salle multifonctions
- Église mise en sécurité
- Espace d'apprentissage du VTT au plan d'eau (avec l'office des sports)
- Chalet pour surveillance baignade et divers
- Parking mairie
- Toilettes du bourg et de la mairie
- Photocopieur
- Acquisitions terrains : réserve piétonne de l'Ise,...
- Acquisitions terrains coteau Sud 4
- Défibrillateur
- Mobilier urbain
- Site internet
- Pare-vues entre logements communaux
- Agrandissement bâtiment de stockage du foot
- Tables ping-pong

Assainissement : Curage ancienne station : étude faisabilité

Lotissement :

- **du RAIZE** : Travaux de finition
- **du COTEAU SUD 3**
 - Bornage, division,
 - Études d'urbanisme,
 - Effacement ligne HTA

▪ **4/ Examen des différentes possibilités cinéraires**

Ce point n'a pas fait l'objet d'une délibération faute d'éléments. Cette question sera étudiée lors du prochain Conseil Municipal.

▪ **5/ Questions et informations diverses**

Les élections du Conseil Municipal des jeunes ont eu lieu le 26/01/2011

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2011

Les associations désireuses de solliciter une subvention pour 2011 doivent déposer en mairie pour le **28 FEVRIER 2011** un dossier complet comprenant :

- nom de l'association, son objet et adresse du siège social
 - date et N° de récépissé de déclaration à la préfecture (loi du 1^{er} juillet 1901)
 - date de la dernière assemblée générale
 - liste déclarée des membres du bureau avec leur fonction et adresse
 - nom et adresse de la Fédération ou Organisme où est affiliée l'Association
 - un RIP ou RIB (le libellé du compte doit correspondre à l'intitulé exact de l'Association)
 - le nombre d'adhérents et le montant des cotisations
 - préciser si l'association reçoit des avantages accordés en nature par la commune ou association soit : locaux, terrains, matériel ou véhicule
 - un compte rendu d'activités 2010
 - les projets pour l'année 2011
 - un bilan financier de l'année écoulée
 - un budget prévisionnel pour 2011
- Seules peuvent obtenir une subvention les Associations déclarées conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901.

Indépendamment des renseignements devant figurer dans le dossier, l'Association a la faculté de joindre toutes justifications à l'appui de sa demande de subvention.

Attention : En 2011, la mairie n'enverra pas de courrier aux associations pour leur demande de subvention. Toute demande non parvenue au **28 février 2011** ne sera pas prise en compte.